



## **Aide au financement du BAFA/BAFD**

Publié sur le site Ville de Wambrechies (<https://www.wambrechies.fr>)

---

La Ville propose aux jeunes wambrechitains une aide financière de 250€ afin de faciliter l'accès à ces formations diplômantes.

Publié le 07 février 2024



## CONSEIL MUNICIPAL



Dans le cadre de sa politique Jeunesse, la Ville met en place un nouveau dispositif d'aide à la Formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)\* et au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD)\*.

Voté hier soir en conseil municipal, il se déploiera à partir du 1er juin 2024 et s'adresse aux jeunes wambrechitains et wambrechitaines de 16 à 25 ans (au 31 décembre de l'année) qui résident sur la commune, sans conditions de ressources.

Il consiste en une aide de 250€ versée en deux fois, à hauteur de 10 formations BAFA et 3 formations BAFD par an, avec pour objectifs de :

- faciliter l'accès à une formation qualifiante pour les 16-25 ans
- faciliter l'accès à un premier emploi

- contribuer au développement de la qualité de l'encadrement des accueils collectifs des mineurs wambrechitains
- fidéliser et pérenniser les équipes d'animations municipales.

## **Accompagnement & engagement**

Au-delà d'une aide financière, la Ville souhaite mettre en place une véritable solution d'accompagnement envers les jeunes pour les soutenir dans leur démarche.

Cet accompagnement se fait sur une formation complète : les deux sessions de formation et le stage pratique.

Le jeune s'engage à réaliser la totalité de sa formation sur une période de 18 mois, soit 18 mois entre le premier jour de sa formation générale BAFA1/BAFD1 au dernier jour de formation BAFA3/BAFD.

A la fin de son parcours de formation, une fois le diplôme obtenu, le jeune s'engage à travailler pour les accueils de loisirs de la commune au minimum 4 semaines sur les 24 mois suivant la date de délivrance de son diplôme. Ces 4 semaines seront rémunérées au niveau « diplômé ».

**Attention :** la non-réalisation de la semaine de découverte, le non-respect des délais et/ou de la session à animer ou à diriger par le stagiaire, la non-présentation aux sessions théoriques, la non-obtention du diplôme BAFA/BAFD, la non-réalisation des 4 semaines d'animation ou de direction faisant suite à la qualification sur une période de 24 mois, la non-présentation des justificatifs mettent fin à l'engagement mutuel entre le jeune et la Ville et entraînent la restitution de la(les) somme(s) perçue(s) pour lesdites formations BAFA/BAFD.

## **Comment demander l'aide financière ?**

Première chose à faire, prendre connaissance du règlement du dispositif qui reprend toutes les modalités d'obtention de l'aide -pdf ci-dessous :

## REGLEMENT

Dans le cadre de la politique Jeunesse, il est envisagé de mettre en place un dispositif d'aide à la Formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeurs). Le BAFA est un brevet permettant aux jeunes, à partir de 16 ans, de travailler dans des structures d'animation de type accueils collectifs de mineurs, et notamment ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) proposé par la Ville à chaque période de vacances scolaires.

Le BAFD est un brevet, permettant aux jeunes, à partir de 18 ans, de diriger des accueils collectifs de mineurs.

### OBJECTIFS DU DISPOSITIF

- ❖ Faciliter l'accès à une formation qualifiante pour les 16-25 ans
- ❖ Accéder à un premier emploi
  
- ❖ Contribuer au développement de la qualité de l'encadrement des accueils collectifs des mineurs Wambrechitains
- ❖ Fidéliser et pérenniser les équipes d'animations municipales

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Jeunes Wambrechitains.es de 16 à 25 ans (au 31 décembre de l'année) qui résident sur la commune sans conditions de ressources
  
- L'accompagnement du jeune se fait sur une formation complète : les 2 sessions de formation et le stage pratique. Lors de son dépôt de dossier de demande, la formation ne doit pas avoir commencé. Le jeune s'engage à réaliser la totalité de sa formation sur une période de 18 mois, soit 18 mois entre le premier jour de sa formation générale BAFA1/BAFD1 au dernier jour de formation BAFA3/BAFD.
  
- Il est nécessaire de remplir un dossier de demande d'aide financière à la formation BAFA/BAFD, disponible en Mairie à l'accueil Jeunesse ou téléchargeable sur [wambrechies.fr](https://www.wambrechies.fr). Le dossier complet sera remis par le jeune lors d'un rendez-vous avec l'Adjoint en charge de la Jeunesse, ou le Directeur de Pôle, ou le Responsable Jeunesse afin de faire part de sa motivation à entreprendre cette formation, d'échanger sur son projet, et d'obtenir des conseils. Au-delà d'une aide financière, la Ville de Wambrechies souhaite mettre en place une véritable solution d'accompagnement envers les jeunes pour les soutenir dans leur démarche.
  
- Suite à cet entretien, après validation de la complétude du dossier et étude de la candidature selon les critères suivants : âge, motivation, projet professionnel, il sera demandé au jeune d'effectuer 1 semaine de 5 jours de découverte d'animation en ALSH sur la Ville de Wambrechies afin de confirmer son aptitude à l'animation et sa motivation à poursuivre sa formation. Cette semaine est rémunérée au niveau « non diplômé ». La planification de la mission de découverte sera faite en fonction des places disponibles et sous réserve du respect du taux d'encadrement.
  
- A la fin de son parcours de formation, une fois le diplôme obtenu, le jeune s'engage à travailler aux ALSH de la Ville de Wambrechies au minimum 4 semaines sur les 24 mois suivant la date de délivrance de son diplôme BAFA/BAFD. Ces 4 semaines seront rémunérées au niveau « diplômé ».



**Poids** : 166.99 Ko[Téléchargement](#) [1]

Ensuite, compléter le dossier de demande d'aide financière, à disposition à l'accueil Jeunesse (1er étage de la mairie) mais qui peut aussi être téléchargé ci-dessous.

Ce dossier sera à remettre rempli à ce même accueil Jeunesse.

Important : lors du dépôt de dossier de demande, la formation ne doit pas avoir commencé.



**PA**

**DECROCHE  
TON BAFA !**

**DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE**

BAFA  
 BAFD

(cochez la case correspondante à la formation envisagée)

*Partie réservée à l'administration :*  
Date de l'entretien pour le dépôt de candidature : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_  
Nom et fonction de la personne effectuant l'entretien : \_\_\_\_\_

## Dossier de demande d'aide pour le BAFA/BAFD

**Poids** : 216.89 Ko[Téléchargement](#) [2]

\* Le BAFA est un brevet permettant aux jeunes, à partir de 16 ans, de travailler dans des structures d'animation de type accueils collectifs de mineurs, et notamment ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) proposés par la Ville à chaque période de vacances scolaires.

\*Le BAFD est un brevet permettant aux jeunes, à partir de 18 ans, de diriger des accueils collectifs de mineurs.

- [Inscription au BAFA - BAFA Accès](#) [3]
- [Les accueils de loisirs wambrechitains Accès](#) [4]
- [Espace jeunes Accès](#) [5]

**URL de la source (modifié le 12/06/2024 - 08:47):** <https://www.wambrechies.fr/actualites/aide-au-financement-du-bafabafd>

### Liens

[1] [https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/24-02ter\\_reglement\\_bafa\\_bafd.pdf](https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/24-02ter_reglement_bafa_bafd.pdf)

[2] [https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/dossier\\_financement\\_bafa\\_bafd\\_a3plieen2.pdf](https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/dossier_financement_bafa_bafd_a3plieen2.pdf)

[3] <https://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>

[4] <https://www.wambrechies.fr/enfance-jeunesse-0/accueils-de-loisirs>

[5] <https://www.wambrechies.fr/espace-jeunes>